INITIALES DU MAIRE
PW
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 juillet à 19h02, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 735-2021 du 13 mars 2020 au 4 juin 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 740-2021 du 4 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 11 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 782-2021 du 11 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 18 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2021 du 18 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 25 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 849-2021 du 25 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 2 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 893-2021 du 2 juillet 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 9 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige toute municipalité à permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

2021-07-150

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 indiquant le maintien des mesures sanitaires en vigueur notamment au niveau de la capacité d'accueil de la salle où se tient le conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Julie Léveillée, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution ou annotation

parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-07-151

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET À 19H02

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 28 juin 2021
5. Correspondance
6. Compte-rendu des comités
7. Dépôt de rapports
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. Affaires diverses
8.1 Embauche de monsieur Isaac Ouellet au poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2021
8.2 Démission de madame Andrée-Ann LaRocque à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
8.3 Non-renouvellement de mandat et poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
8.4 Nomination de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
8.5 Dossier PIIA-2021-24 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 753 960 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dawson
8.6 Dossier PIIA 2021-25 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 4 962 094 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Ruisseau
8.7 Dossier PIIA 2021-26 visant l'approbation d'un plan de développement d'ensemble sur les lots 3 242 074 et 3 242 080 du cadastre du Québec, en bordure de la Montée du Pont-Bleu
8.8 Demande de dérogation mineure 2021-111 visant à autoriser la diminution de l'espace tampon végétal « C » afin d'autoriser l'usage additionnel d'une résidence de tourisme pour la propriété située au 83, chemin Black
8.9 Demande de dérogation mineure numéro 2021-112 visant

l'ajout d'un logement supplémentaire de type garçonnière (bachelor) au 1er étage d'une habitation unifamiliale isolée située au 1582, chemin de Mille-Isles

8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: monsieur Claude Douville, pour et au nom de 9213 7009 Québec inc.

8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: monsieur Patrick Hamaoui pour et au nom de l'entreprise 9010 5131 Québec inc.

8.12 Dépôt de documents du Conseil local du patrimoine

8.13 Abrogation de la résolution numéro 2021-04-092 intitulée « Dossier PIIA 2021-12 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 851 528 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles»

8.14 Autorisation de paiement de la retenue contractuelle à l'entreprise Les excavations Serge Gingras inc. dans le cadre des travaux de réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond)

8.15 Adjudication du contrat pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux ans avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire

8.16 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection de certaines infrastructures du chemin Black

8.17 Découverte de restes d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats autochtones

8.18 Demande de travaux d'entretien d'un cours d'eau sans nom dans un fossé sur la côte Saint-Joseph

8.19 Demande de travaux d'entretien d'un cours d'eau sans nom dans un fossé sur le chemin Tamaracouta

8.20 Représentations de la Municipalité de Mille-Isles relativement à l'implantation d'une tour de télécommunication dans le secteur du lac Paul

8.21 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2021

9. Période de questions

10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-07-152

2.1 ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021***

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *2 juin 2021* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *2 juin 2021*.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2021-07-153

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juin 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juin 2021 totalisant **348 235,41 $,** et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juin 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 28 juin 2021*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 28 juin 2021.

5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois de juin 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Ce mois-ci, il y aura la 4e parution de l'Info Mille-Isles. Parmi les sujets traités, il y aura mention des élections municipales à venir le 7 novembre prochain ainsi que le mot du maire sur la situation financière de la Municipalité.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les travaux du chemin Black avancent à bon train. Tout dépendamment de la température, l'asphaltage du chemin est présentement prévue au cours de la semaine prochaine. Ceci occasionnera la fermeture du chemin pendant 2 jours. Il faudra donc bien suivre les indications routières installées par la Municipalité pendent cette période.

Pour ce qui est du chemin Tamaracouta, l'asphaltage et le lignage sont désormais terminés, de sorte que l'ensemble des travaux de la

subvention obtenue ont été réalisés dans les délais convenus avec le MTQ.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Vous trouverez à l'ordre du jour de la présente séance l'octroi du contrat à Manaction pour la gestion du Service de sécurité incendie et civile.

Le 23 juin dernier a eu lieu la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières. La Municipalité de Mille-Isles tient d'ailleurs à remercier grandement nos pompiers volontaires pour leur implication soutenue au cours de la dernière année.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Avec le changement de paliers des mesures sanitaires de la COVID-19, les activités de loisir extérieures sont de retour! Les citoyens pourront notamment visionner un film dans le cadre des soirées Cinéma en plein air organisées par la Municipalité. Vendredi le 9 juillet, petits et grands pourront voir le film *Raya et le dernier dragon* dès 20h30 si la température le permet. Apportez chaises, grignotines et couvertures pour le meilleur des conforts.

De plus, nous pouvons dorénavant vous annoncer que la Fête de Mille-Isles et Journée de l'environnement aura lieu le 7 août prochain, ou le 8 août en cas de pluie, sous le même format que les années passées. Ainsi, de la nourriture sera servie et de multiples activités familiales vous seront offertes. Nous espérons vous y voir en grand nombre !

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Nous tenons à souligner le départ de madame Andrée-Ann LaRocque. Celle-ci s'est assurée de faire un suivi des dossiers en cours auprès de la direction générale et auprès des employés du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Avec son départ, il y aura également le changement de la personne ressource engagée pour soutenir le département pendant l'absence de monsieur David Roy. Ce sera monsieur Philippe P. Angers qui assurera un soutien auprès des inspecteurs en place.

D'ailleurs, nous souhaitons remercier nos inspecteurs qui ont su s'adapter à la charge supplémentaire de travail avec un effectif réduit.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à ce jour, la contribution exceptionnelle de près de 10 000 $ exigée annuellement par Tricentris au cours des trois dernières années pourrait ne pas être demandée cette année en raison du contexte économique.

La distribution des composteurs domestique continue et il est encore temps de s'inscrire à la liste de distribution pour en recevoir un ainsi que le contenant de cuisine.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonsoir à tous, votre conseil est très heureux d'être en présentiel, signe d'un retour à un normal éventuel. Pour l'instant nous sommes limités à 8 personnes du publique dans la salle, et le vidéo des séances continuerons à être diffusé sur notre site web au lendemain de la séance.

Tel que les conseillers vous l'ont fait part, le chemin Tamaracouta est enfin refait et est un bonheur à conduire. Il est facile de dépasser la limite permise, SVP faire attention à la vitesse.

J'ai entendu des rumeurs sur le fait que la Municipalité allait se prononcer avec une politique sur la vitesse. Ce dont j'aimerais vous faire part, c'est que la Municipalité a déjà en place une politique sur la vitesse : des limites de vitesse par secteur. Lorsque nous recevons des demandes ou des plaintes, la régie interne examine les dossiers et envoi ses recommandations au Conseil pour approbation, comme dans le cas du chemin Hammond et Daïnava l'année dernière. Là où nous n'avons aucun pouvoir, c'est sur la route 329 et sur le chemin de Mille-Isles. La MTQ n'est reconnu pour son écoute favorable envers les demandes des municipalités. Ceci implique qu'on retourne à la charge en prenant une nouvelle approche pour les convaincre d'accorder nos demandes. Tel est le cas pour le dossier du Hameau villageois. Nous allons utiliser une nouvelle approche et espérons avoir de meilleurs nouvelles dans un futur rapproché.

Comme Madame Léveillée vous l'a mentionné, la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement aura lieu samedi le 7 août. Cette année nous souhaitons voir le maximum de nos citoyens à l'évènement. Lors de la dernière fête, nous avons eu plus de 350 personnes qui ont assistés. Cette année, nous aimerions dépasser ce nombre et comptons sur tous les citoyens d'y participer. Avec les restrictions sanitaires qui demeurent en place, nous avons un plus grand besoin de bénévoles pour que nous puissions respecter les règles. Si vous désirez participer en tant que volontaire, SVP contactez Darina Bélanger à l'hôtel de ville.

Merci et bon été à tous

Good evening, the council is very happy to be back in person, a sign of our return to normal. At the moment we are limited to 8 people in the audience, and video of the sessions will continue to be shown on our website the day after the session.

As Dawn Charles informed you, Tamaracouta Road has finally been redone and is a joy to drive. It's easy to go over the limit, thank you for paying attention to your speed.

I've heard whispers that the municipality was going to come out with a speed limit policy. What I would like to share with you is that the municipality already has a speed policy in place: speed limits by sector. When we receive requests or complaints, internal management examines the dossier and sends its recommendations to the council for approval as it was the case with Hammond Road and Daïnava last year. No need to over complicate things. Any and all situations that need addressing are taken in charge already. Where we have no power, on roads 329 and Mille-Isles, it is more complicated. The MTQ is not recognized for its favorable ear to the requests of municipalities.

This means that we need to come back to it by taking a new approach to attempt to convince the Ministry to grant us our requests. Such is the case of the village hamlet. We will be communicating anew with a new approach and hope to have better news in the near future.

As Mrs. Léveillée mentioned to you, the Mille-Isles celebrations will take place on Saturday August 7th. This year we want to see as many of our citizens as possible at the event. At the last festivity, we had over 350 people. We would like to exceed that number this year and count on all citizens to participate. In addition, with the sanitary restrictions that remain in place, we have a greater need for volunteers so that we can respect the rules. If you would like to participate as a volunteer, please contact Darina Bélanger at the town hall.

Thank you and have a good summer everyone

7. Dépôt de rapports

7.1 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mai 2021.

7.2 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mai 2021.

7.3 ***Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juin 2021.

8. Affaires diverses

2021-07-154

8.1 ***Embauche de monsieur Isaac Ouellet au poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2021***

Considérant que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour un poste étudiant au Service des travaux publics ;

Considérant l'affichage de poste sur le site Internet et sur la page Facebook de la Municipalité, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et sur le site Québec municipal ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER rétroactivement monsieur Isaac Ouellet pour occuper la fonction de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2021.

La durée de l'emploi est d'approximativement 8 semaines, débutant autour du 28 juin 2021 pour se terminer autour du 20 août 2021.

Le taux horaire fixé est de 19,01 $/heure.

ADOPTÉE.

2021-07-155

8.2 ***Démission de madame Andrée-Ann LaRocque à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe***

Considérant la démission de madame Andrée-Ann LaRocque occupant la fonction de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe déposée au directeur général le 22 juin 2021 et en vigueur à compter du 15 juillet 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR la démission de madame Andrée-Ann LaRocque.

DE REMERCIER madame Andrée-Ann LaRocque pour ses services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter la meilleure des chances et un franc succès dans son nouveau travail.

ADOPTÉE.

2021-07-156

8.3 ***Non-renouvellement de mandat et poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)***

Considérant qu'un (1) des six (6) mandats du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) est arrivé à terme le ou vers le 1 mai 2021 ;

Considérant que madame Ginette Mayer souhaite s'investir davantage au Conseil local du patrimoine de Mille-Isles ;

Considérant qu'elle ne sollicite pas de renouvellement de mandat ;

Considérant qu'un poste de membre du CCU devient vacant et doit être comblé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER grandement madame Mayer pour sa contribution auprès du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles durant toutes ces années.

DE SOUHAITER à madame Mayer une bonne continuité dans ses prochains projets dont son implication au sein du Conseil local du patrimoine de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2021-07-157

8.4 ***Nomination de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)***

Considérant qu'un poste de membre du CCU est récemment devenu vacant ;

Considérant la volonté de madame Lise Perreault de s'impliquer dans la Municipalité au sein du CCU ;

Considérant l'expérience professionnelle et l'implication sociale de madame Perreault.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Lise Perreault membre du Comité consultatif d'urbanisme, séance tenante, et ce, pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 1 juillet 2023.

ADOPTÉE.

2021-07-158

8.5 ***Dossier PIIA 2021-24 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 5 753 960 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dawson***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 5 753 960 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dawson ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 753 960 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dawson, conformément au dossier PIIA-2021-24.

ADOPTÉE.

2021-07-159

8.6 ***Dossier PIIA 2021-25 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 4 962 094 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Ruisseau***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 962 094 du cadastre du Québec, sur le chemin du Ruisseau ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 962 094 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-25, en bordure du chemin du Ruisseau.

ADOPTÉE.

2021-07-160

8.7 ***Dossier PIIA 2021-26 visant l'approbation d'un plan de développement d'ensemble sur les lots 3 242 074 et 3 242 080 du cadastre du Québec, en bordure de la Montée du Pont-Bleu***

Considérant que le projet vise l'approbation d'un plan de développement d'ensemble sur les lots 3 242 074 et 3 242 080 du cadastre du Québec, en bordure de la Montée du Pont-Bleu ;

Considérant que ce plan de développement d'ensemble est assujetti au Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.03.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet visant l'approbation d'un plan de développement d'ensemble sur les lots 3 242 074 et 3 242 080 du cadastre du Québec, en bordure de la Montée du Pont-Bleu, conformément au dossier PIIA 2021-26.

ADOPTÉE.

2021-07-161

8.8 ***Demande de dérogation mineure 2021-111 visant à autoriser la diminution de l'espace tampon végétal « C » afin d'autoriser l'usage additionnel d'une résidence de tourisme pour la propriété située au 83, chemin Black***

Considérant que le projet vise à autoriser la diminution de l'espace tampon afin d'autoriser l'usage additionnel d'une résidence de tourisme pour la propriété située au 83 chemin Black ;

Considérant la largeur proposée pour l'espace tampon latérale est de 11,03 mètres plutôt que 15 mètres ;

Considérant que l'espace tampon végétal « C » peut être respectée sur les 3 autres façades de la résidence ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser la diminution de l'espace tampon afin d'autoriser l'usage additionnel d'une résidence de tourisme pour la propriété située au 83, chemin Black, conformément au dossier DM-2021-111.

Les considérants font partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

2021-07-162

8.9 ***Demande de dérogation mineure numéro 2021-112 visant l'ajout d'un logement supplémentaire de type garçonnière (bachelor) au 1er étage d'une habitation unifamiliale isolée située au 1582, chemin de Mille-Isles***

Considérant que le projet vise l'ajout d'un logement supplémentaire de type garçonnière (bachelor) au 1er étage d'une habitation unifamiliale isolée située au 1582, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que la réglementation prévoit qu'un logement supplémentaire de type garçonnière (bachelor) est autorisé uniquement au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée ;

Considérant que cette habitation ne dispose pas de sous-sol ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande visant l'ajout d'un logement supplémentaire de type garçonnière (bachelor) au 1er étage d'une habitation unifamiliale isolée situé au 1582, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier DM-2021-112.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution ou annotation

2021-07-163

8.10 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Claude Douville, pour et au nom de 9213 7009 Québec inc.***

Considérant que le demandeur, monsieur Claude Douville, pour et au nom de 9213 7009 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 428 065 à 6 428 067 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Sylvain Hétu, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 6163, minute 731, en date du 25 février 2021 ;

Considérant que cette opération cadastrale inclut la création du lot 6 428 065 du cadastre du Québec qui vise à agrandir un lot adjacent et donc, qui est exempté de la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement pour les lots 6 428 066 et 6 428 067 ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 7 124,56 $ ou à une superficie de 7 775,93 mètres carrés ;

Considérant qu'il y a lieu de soustraire un montant de contribution déjà payé dans le cadre du permis de lotissement 2010-10011, au prorata du lot visé par la demande (2 333,38 $) ;

Considérant que le facteur comparatif établit pour Mille-Isles est de 1.10 pour 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Claude Douville, pour et au nom de 9213 7009 Québec inc., et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 4 791,18 $.

QUE cette contribution de 4 791,18 $ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2021-07-164

8.11 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Patrick Hamaoui, pour et au nom de l'entreprise 9010 5131 Québec inc.***

Considérant que le demandeur, monsieur Patrick Hamaoui, pour et au nom de l'entreprise 9010 5131 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 451 771 à 6 451 793 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est

montrée au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 303404, minute 5321, en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 23 lots distincts ;

Considérant que de ces 23 lots distincts, un lot est considéré comme un chemin ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 6 849,49 $ ou à une superficie de 2 843.14 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Patrick Hamaoui pour et au nom de l'entreprise 9010 5131 Québec inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 6 848,49 $.

DE VERSER cette contribution monétaire au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2021-07-165

8.12 ***Dépôt de documents du Conseil local du patrimoine***

Considérant que, par la résolution 2021-01-013, le Conseil local du patrimoine a obtenu de la Municipalité le mandat de répertorier les propriétés de Mille-Isles ayant un intérêt ou une valeur patrimoniale ;

Considérant que le Conseil local du patrimoine disposait d'un délai de six (6) mois pour déposer ce répertoire au Conseil municipal ;

Considérant que Conseil local du patrimoine a déposé les documents dans le délai prescrit.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER le dépôt des documents.

DE MANDATER le Service de l'urbanisme et de l'environnement d'en faire l'analyse et de soumettre des recommandations au conseil municipal.

ADOPTÉE.

2021-07-166

8.13 ***Abrogation de la résolution numéro 2021-04-092 intitulée «Dossier PIIA 2021-12 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 851 528 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles»***

Considérant que l'abrogation est justifiée par l'abandon du projet par le propriétaire.

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2021-04-092.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2021-04-092.

2021-07-167

8.14 ***Autorisation de paiement de la retenue contractuelle à l'entreprise Les excavations Serge Gingras inc. dans le cadre des travaux de réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond)***

Considérant la résolution 2021-04-099 qui octroi le contrat de réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) à l'entreprise Les excavations Serge Gingras inc. ;

Considérant la facture numéro 14701 soumise par l'entreprise Les excavations Serge Gingras inc. au montant de 10 427,08 $ taxes en sus ;

Considérant la recommandation positive du directeur du Service des travaux publics, monsieur Yves Latour, qui confirme que les travaux effectués par l'entrepreneur sont conformes au contrat.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 14701 au montant de 10 427,08 $ taxes en sus, dans le cadre de la retenue contractuelle à l'entreprise Les excavations Serge Gingras inc. pour les travaux de réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond).

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2021-07-168

8.15 ***Adjudication du contrat pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux ans avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire***

Considérant l'appel d'offres public SSI202106-222 pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile avec possibilité de prolongation d'une année pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2023, publié sur le site SEAO du 3 au 29 juin 2021 ;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une offre de services ;

Considérant que le seul soumissionnaire a commis une erreur pour l'option d'une année supplémentaire dans son formulaire « offre de prix » ;

Considérant que cette erreur est due à une ambiguïté du formulaire et qu'elle n'a pas d'impact sur le prix utilisé pour le choix du plus bas soumissionnaire ;

Considérant que le soumissionnaire a transmis à la Municipalité des prix révisés pour l'année optionnelle ;

Considérant le résultat suivant :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Manaction Inc.	8.75

Considérant la recommandation du comité de sélection dument formé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER à l'entreprise Manaction Inc. le contrat de gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux (2) ans (du 1er août 2021 au 31 juillet 2023), avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, au montant de 161 048,10 $ taxes incluses.

QUE si la Municipalité se prévalait de l'option de prolonger le contrat pour une année supplémentaire, les prix révisés de 66 202,56 $, taxes en sus, pour le volet sécurité incendie et de 6 026,64 $, taxes en sus, pour le volet sécurité civile seraient utilisés.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-22000-414 pour le volet sécurité incendie et 02-23000-414 pour le volet sécurité civile.

ADOPTÉE.

2021-07-169

8.16 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection de certaines infrastructures du chemin Black***

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2021-04-106 afin d'adjuger à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. le contrat pour les travaux de réfection de certaines infrastructures du chemin Black au montant de 623 253,17 $ taxes incluses ;

Considérant la demande de paiement déposée par l'entreprise 9267-7368 Québec inc. ;

Considérant que la Municipalité n'a pas obtenu toutes les quittances finales associées aux dénonciations reçues dans le cadre de ce contrat ;

Considérant la recommandation favorable de paiement par monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics suite à l'analyse du décompte.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 2 au montant de 248 096,25 $, plus taxes applicables, conditionnellement à la réception des quittances finales requises.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 24 809,63 $ taxes en sus, est appliquée telle qu'elle et est prévue dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 223 286,62 $, taxes en sus, à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour les travaux effectués en date du 30 juin 2021.

QUE le paiement soit conditionnel à la réception de toutes les quittances finales requises.

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-04000-710.

ADOPTÉE.

2021-07-170

8.17 ***Découverte de restes d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats autochtones***

Considérant la découverte de restes d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats autochtones au Canada ;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte de restes d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats autochtones au Canada.

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE.

2021-07-171

8.18 ***Demande de travaux d'entretien d'un cours d'eau sans nom dans un fossé sur la côte Saint-Joseph***

Considérant que le 22 avril 2021, une visite du cours d'eau sans nom dans un fossé sur la côte Saint-Joseph par monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics et madame Stéphanie Morin, gestionnaire des cours d'eau pour la MRC d'Argenteuil, confirme la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien dans ledit cours d'eau afin d'améliorer la libre circulation de l'eau et de minimiser les accumulations d'eau sur le chemin lors de crues ;

Considérant qu'il s'agit d'un cours d'eau sous la juridiction de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que monsieur Latour a pris connaissance du rapport de visite de terrain de la gestionnaire des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil proposant la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau ;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles doit signifier par voie de résolution au Conseil des maires de la MRC d'Argenteuil, son appui à cette démarche et son engagement financier dans le processus ;

Considérant que la gestionnaire de cours d'eau de la MRC d'Argenteuil doit déposer au Conseil des maires de la MRC un rapport de visite de terrain décrivant la justification et l'envergure du projet d'entretien dudit cours d'eau sans nom dans un fossé sur la côte Saint-Joseph, les principales étapes de réalisation de même qu'une estimation des coûts des travaux d'entretien ;

Considérant que les travaux d'entretien dans un cours d'eau sont admissibles à une déclaration de conformité selon l'article 335 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) si les conditions du RAMHHS sont respectées ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil est responsable de déposer cette déclaration 30 jours avant d'effectuer les travaux du cours d'eau sans nom dans un fossé sur la côte Saint-Joseph ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil est responsable de préparer les plans et devis nécessaire pour la réalisation des travaux ;

Considérant que la Municipalité est responsable de retenir les services d'un entrepreneur désigné pour les travaux d'entretien et d'acquitter les frais relatifs à la réalisation desdits travaux ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Considérant que la Municipalité répartira les coûts au(x) propriétaire(s) concerné(s) et, le cas échéant, les facturera en conséquence.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER à la MRC d'Argenteuil de poursuivre l'analyse plus détaillée des travaux d'entretien à être effectués et des coûts s'y rattachant afin d'améliorer la libre circulation de l'eau ainsi que minimiser les accumulations d'eau sur le chemin lors de crues pour le cours d'eau sans nom dans un fossé sur la côte Saint-Joseph.

DE S'ENGAGER à assumer la totalité des coûts, des frais et des honoraires professionnels afférents à la réalisation desdits travaux, lesquels seront répartis entre le(s) propriétaire(s) concerné(s), le cas échéant.

ADOPTÉE.

2021-07-172

8.19 ***Demande de travaux d'entretien d'un cours d'eau sans nom dans un fossé sur le chemin Tamaracouta***

Considérant que le 22 avril 2021, une visite du cours d'eau sans nom dans un fossé sur le chemin Tamaracouta par monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics et madame Stéphanie Morin, gestionnaire des cours d'eau pour la MRC d'Argenteuil, confirme la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien dans ledit cours d'eau afin de cesser le lessivage de l'accotement en gravier dans le cours d'eau passant dans le fossé routier ;

Considérant que cette sédimentation engendre de l'accumulation d'eau dans le champ à l'est du chemin Tamaracouta en période de crue printanière en raison du rehaussement du lit du cours d'eau ;

Considérant qu'il s'agit d'un cours d'eau sous la juridiction de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que monsieur Latour a pris connaissance du rapport de visite de terrain de la gestionnaire des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil proposant la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau ;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles doit signifier par voie de résolution au Conseil des maires de la MRC d'Argenteuil, son appui à cette démarche et son engagement financier dans le processus ;

Considérant que la gestionnaire de cours d'eau de la MRC d'Argenteuil doit déposer au Conseil des maires de la MRC un rapport de visite de terrain décrivant la justification et l'envergure du projet d'entretien dudit cours d'eau sans nom dans un fossé sur le chemin Tamaracouta, les principales étapes de réalisation de même qu'une estimation des coûts des travaux d'entretien ;

Considérant que les travaux d'entretien dans un cours d'eau sont admissibles à une déclaration de conformité selon l'article 335 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) si les conditions du RAMHHS sont respectées ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil est responsable de déposer cette déclaration 30 jours avant d'effectuer les travaux du cours d'eau sans nom dans un fossé sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil est responsable de préparer les plans et devis nécessaire pour la réalisation des travaux ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est responsable de retenir les services d'un entrepreneur désigné pour les travaux d'entretien et d'acquitter les frais relatifs à la réalisation desdits travaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER à la MRC d'Argenteuil de poursuivre l'analyse plus détaillée des travaux d'entretien à être effectués et des coûts s'y rattachant afin d'effectuer des travaux d'entretien dans ledit cours d'eau afin de cesser le lessivage de l'accotement en gravier dans le cours d'eau passant dans le fossé routier sur le chemin Tamaracouta.

DE S'ENGAGER à assumer la totalité des coûts, des frais et des honoraires professionnels afférents à la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉE.

2021-07-173

8.20 ***Représentations de la Municipalité de Mille-Isles relativement à l'implantation d'une tour de télécommunication dans le secteur du lac Paul***

Considérant la demande de certains citoyens du lac Paul à la Municipalité pour intervenir auprès de Bell mobilité en lien avec l'implantation d'une tour de télécommunication à proximité du secteur du lac Paul ;

Considérant que l'implantation de cette tour serait à proximité du territoire de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant les impacts qu'une telle tour de télécommunication pourraient avoir sur la population de ce secteur de Mille-Isles, notamment au niveau de la pollution visuelle et lumineuse ;

Considérant que la qualité de vie des citoyens de ce secteur de Mille-Isles dépend directement des paysages environnants ;

Considérant que la Municipalité souhaite rencontrer l'agent de Bell mobilité et la direction de la Ville de Saint-Jérôme afin de mieux saisir les enjeux que représenterait l'ajout de cette tour.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER à monsieur Robert Minotti, agent pour Bell mobilité et à monsieur Yvan Patenaude, directeur général de la Ville de Saint-Jérôme de rencontrer la Municipalité de Mille-Isles afin que celle-ci puisse exposer les préoccupations véhiculées par ses citoyens, et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2021-07-174

8.21 ***Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2021***

Considérant que le budget 2021 prévoit l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement ;

Considérant que l'activité se tiendra sur le site de l'hôtel de ville ainsi qu'au parc Hammond-Rodgers le 7 août 2021, remise au 8 août en cas de pluie ;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la responsable des communications et des loisirs à signer les contrats concernant cet événement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un montant de 6 285 $ taxes en sus pour l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement.

D'AUTORISER la responsable des communications et des loisirs à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires suivants :

Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2021		
POSTE BUDGÉTAIRE	**ITEM**	**BUDGET (taxes nettes)**
270170419	Animation (animateurs et équipes sonores)	1 635 $
270170419	Amusements publics	550 $
270170419	Jeux divers pour remplacer le tir à l'arc	500 $
270170516	Canon à mousse + savon	1 575 $
270170516	Jeux gonflables + surveillant + génératrice	
270170516	Location BBQ, propane et équipement	250 $
270170610	Nourriture (blé d'inde, hot dog, etc.)	500 $
270170610	Boisson + glace	125 $
270170641	Prix de participation	300 $
270170641	Produit d'hygiène (solution Hydro alcoolique, etc.)	150 $
270170641	Achat matériel (accessoires, jeux, décorations, bannières, etc.)	700 $
total		6 285 $

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2021-07-175

10. ***Levée de la séance***

À **19h50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)